

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS

Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales (E4)

ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ

*Ce dossier présente des éléments de corrigé à l'attention des correcteurs.
Plusieurs questions appellent des réponses rédigées de la part des candidats.
Seules les idées clés sont proposées, de manière schématique, pour permettre une approche ouverte des réponses des candidats.
Ce document ne constitue donc pas un modèle.*

Barème global : sur 80 points.

NOTA : Il est rappelé que les nombres de points annoncés dans le sujet constituent un engagement a minima, incontournable, vis-à-vis des candidats. Le barème fourni respecte cette contrainte et doit s'appliquer à tous, sauf indications complémentaires données, lors des corrections, sur décisions nationales.

BARÈME DÉTAILLÉ		
	Questions	Points
Dossier 1 – Circulation des documents comptables et organisation comptable (20 points)		20
<u>A. Organisation</u> : (10 points) Procédure de contrôle interne à compléter		10
<u>C. Résolution d'un litige</u> : (10 points) Erreurs commises..... Lettre d'excuse		3 7
Dossier 2 – Opérations relatives à la gestion des immobilisations et des VMP (30 points)		30
<u>A. Opérations du dernier trimestre 2006</u> : (14 points) Enregistrements comptables - Annexe B (à rendre avec la copie)		14
<u>B. Emprunt indivis</u> : (2 points) Justification des deux premières lignes du tableau d'amortissement de l'emprunt		2
<u>C. Travaux d'inventaire</u> : (14 points) Tableau d'amortissement	1)	3
Enregistrements comptables - Annexe C (à rendre avec la copie)	2)	11
Dossier 3 – Opérations relatives à la gestion du personnel		15
Incidence d'un arrêt maladie	7	
Comptabilisation de la paye	8	
Dossier 4 – Tableau 2059-A : Détermination des plus et moins values (15 points)		
<u>Explications relatives au tableau 2059-A de la liasse fiscale</u> : (15 points) Montants à justifier du tableau 2059-A - Annexe D (à rendre avec la copie).....		15

Corrigé Dossier 1

PROCÉDURE DE CONTRÔLE INTERNE

Tâches à contrôler	Procédure (cases à cocher)		Justifications de la non validation
	Validée	Non validée	
Chronologie de la procédure de gestion commerciale : Commande → Livraison → Facturation → Règlement	X		
Séparation de la fonction "Saisie des commandes" et "Préparation des marchandises"	X		
Transfert de l'accusé du Bon de commande (BC) au service expédition et au service comptable		X	L'accusé du BC n'est pas transmis au service comptable
Transfert du Bon de livraison (BL) dans chacun des services	X		
Vérification de la concordance entre BC et BL par le service comptable		X	Le service comptable n'a pas reçu l'accusé du BC
Etablissement et envoi de la facture (FA) par le service comptable dès réception du double du BL		X	Le service comptable facture 5 jours après la réception du double du BL
Prise en compte de l'avis de la direction sur les litiges importants	X		
Etablissement de l'avoir (AV) par le service comptable	X		
Transfert du double de l'AV dans chacun des services	X		
Transfert de la FA dans chacun des services	X		
Séparation des fonctions "comptabilisation" et "encaissements - décaissements"		X	Le critère de séparation n'est pas respecté. Les règlements devraient être perçus par M. Véran ou son secrétariat
Vérification de la concordance "facturation" – "règlement" par le service comptable	X		

➔ ½ point par réponse juste

➔ 1 point par justification

B. Résolution d'un litige (10 points).

1) Liste des erreurs commises : (3 pts au total : 1 pt par ligne)

Erreur	Description de l'erreur
1	La référence MAN111 a été remplacée par la référence MAD111
2	Seulement 60 sur 70 « bouteilles Saltz 25 cl » ont été livrées
3	La remise de 5% sur les « fûts Mozart 20 litres » a été oubliée

2) Lettre d'excuse à créer : (7pts au total : forme : 2 pt – fond : 5 pts → exposé pb 3 pts– résolution pb 1 pt – excuse 1 pt)



Ets B.D.N. Brasserie Distribution Nord 313, Bd de la République 59500 DOUAI

Vos réf : BDN

Nos réf : BG

Douai,
le 27 décembre 2006

Objet : Erreur sur la livraison du 15/12/06

PJ : Factures et avoirs

Monsieur,

Suite à votre appel téléphonique du 15/12/06 concernant la livraison correspondant à votre commande n° 137 du 8/12/06, vous trouverez ci-après les rectifications effectuées par notre service comptable.

Conformément à votre demande, nous vous expédions les 50 bouteilles Manson 25 cl sous la référence MAN111 que nous avons omis de vous envoyer. Nous en profitons pour compléter notre première livraison des 10 bouteilles Saltz 25 cl sous la référence SAL111 manquantes (voir facture 267).

Nous avons également constaté que nous avons effectivement oublié de tenir compte de la remise de 5% sur fûts de 20 litres pour les fûts Mozart, référencées MOZ371. Notre facture d'avoir tient donc compte de cette remise et du retour des 50 bouteilles Saint Madelin (MAD111) livrées par erreur.

Vous constaterez ainsi que le montant de votre chèque correspond bien à la commande de départ (660,43 €).

Je tiens particulièrement à vous présenter les excuses de notre société en précisant que cette période de fin d'année est source pour notre entreprise d'une suractivité importante qui peut expliquer cette succession d'erreurs. J'espère que vous ne nous tiendrez pas rigueur de ces anomalies et que vous apprécierez notre rapidité de réaction dans le règlement de ce problème. Croyez, Monsieur, en notre cordial dévouement.

Georges Charlois
Directeur commercial

Corrigé Dossier 2**A. Opérations du dernier trimestre 2006****1) Annexe B – à rendre avec la copie (14 points : 7 * 2 pts).**

<i>Ligne</i>	<i>Date</i>	<i>Journal</i>	<i>N° Compte général</i>	<i>Libellé de l'opération</i>	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
1	15/10	BQ	512000	<i>Emprunt et subvention pour emboutisseuse Avis de crédit n° 61312</i>	140 000,00	
2		164000				100 000,00
3		441100				40 000,00
4	16/10	BQ	503000	<i>Placement SICAV THESORA Ordre d'achat n° 4786</i>	21 500,00	
		627100			200,00	
5		445660			39,20	
6		512000				21 739,20
7	19/10	HA	215410	<i>Facture CAN BOX n° 1233 Emboutisseuse et outil d'emboutissage</i>	135 500,00	
8		215420			32 500,00	
9		445620			32 928,00	
10		404CAN				200 928,00
11	15/11	BQ	661160	<i>1^{ère} échéance emprunt BNP 21697352</i>	500,00	
12		164000			1 848,50	
13		512000				2 348,50
14	1/12	HA	218200	<i>Facture NDA n° 564 Véhicule de tourisme</i>	26 412,00	
15		606100			80,00	
16		238800				5 000,00
17		404NDA				21 492,00
18	15/12	BQ	661160	<i>2^{ème} échéance emprunt BNP 21697352</i>	490,75	
19		164000			1 857,75	
20		512000				2 348,50
21	24/12	BQ	261000	<i>Acquisition 1/3 des Brasseries Audomaroises Ordre d'achat n° 15281</i>	1 500 000	
		627100			1 254,18	
22		445660			245,82	
23		512000				1 501 500,00

2) Justifier les sommes figurant sur les deux premières lignes du tableau de remboursement d'emprunt (annexe 3) (2 points):

Justifications : 0,5 pt pour annuité – 2 x 0,5 pts pour intérêt – 0,5 point pour amortissements).

→ **Taux mensuel proportionnel** = $0,06 / 12 = 0,005 = 0,50 \%$

→ **Mensualité constante** = Montant emprunté x taux mensuel / $[1 - (1 + \text{taux mensuel})^{-48}]$
 = $100\,000 \times (0,005) / [1 - (1,005)^{-48}] = 2\,348,50 \text{ €}$

Premier intérêt : $100\,000 \times 0,5 \%$ = 500

Premier amortissement : $2\,348,50 - 500$ = 1 848,50

Deuxième intérêt : $100\,000 - 1\,848,50 = 98\,151,50 \times 0,5 \%$ = 490,75

Deuxième amortissement : $2\,348,50 - 490,75$ = 1 857,75

B. Travaux d'inventaire (14 points).

Tableau d'amortissement de l'emboutisseuse (3 points)

Exercices comptables	Amortissement fiscal			Amortissement économique linéaire			Amortissement dérogatoire	
	Base	Dotations	VNC	Base	Dotations	VNC	Dotations	Reprises
2006	135 500,00	11 856,25	123 643,75	123 500,00	4 871,39	118 628,61	6 984,86	
2007	123 643,75	43 275,31	80 368,44	123 500,00	24 700,00	93 928,61	18 575,31	

NB : Base fiscale (hors valeur résiduelle) = 135 500

Base économique (tenant compte de la valeur résiduelle) = $135\,500 - 12\,000 = 123\,500$

Taux dégressif : $1/5 \times 1,75 = 35\%$

Calculs 2006 : (AF) $135\,500 \times 35\% \times 3/12$ (AE) $123\,500 \times 20\% \times 71/360$ (AD) $11\,856,25 - 4\,871,39$

Opérations d'inventaire découlant des acquisitions d'immobilisations et de VMP du mois de décembre (dotations aux amortissements, provisions et autres régularisations nécessaires) :

Annexe B – à rendre avec la copie (11 points : 3-2-3-2-2).

Ligne	Date	Journal	N° Compte	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
1	31/12	OD	681100	Dotations aux amortissements 2006	7 448,16	
2			281541	Amortissement Emboutisseuse		4 871,39
3			281542	(cf plan amortissement)		2 136,57
4			281820	Amortissement Outil d'emboutissage ($32\,500 \times 20\% \times 71/360$) Amortissements mat. de transport ($26\,412 \times 20\% \times 1/12$)		440,20
5	31/12	OD	687250	Amortissement dérogatoire de l'emboutisseuse	6 984,86	
6			145000	(cf plan d'amortissement)		6 984,86
7	31/12	OD	139100	Quote-part subvention emboutisseuse inscrite au résultat 2006	3 500,00	
8			777000	Subventions d'investissement inscrites au CR ($40\,000 \times 35\% \times 3/12$) ou $40\,000 \times (11\,856,25 / 140\,000)$		3 500,00
9	31/12	OD	661160	Intérêts courus sur emprunts BNP	248,50	
10			168800	21697352 $481,47 \times 16/31$		248,50
11	31/12	OD	686650	Dépréciation des SICAV THESORA	1 000,00	
12			590800	($215 - 205$) x 100		1 000,00

Corrigé Dossier 3**A : Incidence d'un arrêt maladie****1. Calcul des salaires bruts***1^{ère} solution : application de la convention collective (4 pts)*

<i>Salaire brut</i>	<i>2 800,00</i>	<i>0,5 point</i>
<i>Retenue pour absence</i> <i>(2800/21) X 16 ou (2800/23 X 7) X 16 X 7</i>	<i>-2 133,33</i>	<i>2 points</i>
<i>Maintien de salaire</i> <i>(2800/21) X 13 X 80%</i>	<i>1 386,67</i>	<i>3 points</i>
<i>Salaire brut</i>	<i>2 053,34</i>	<i>0,5 point</i>

2^{ème} solution : application de l'accord de mensualisation (2,5 pts)

<i>Salaire brut</i>	<i>2800,00</i>	<i>0.5 point</i>
<i>Retenue pour absence</i> <i>(2800/21) X 16 ou (2800/21 X 7) X 16 X 7</i>	<i>-2 133,33</i>	<i>1 point</i>
<i>Maintien de salaire</i> <i>(2800/21) X 8 X 90%</i>	<i>960,00</i>	<i>3 points</i>
<i>Salaire brut</i>	<i>1 626,67</i>	<i>0,5 point</i>

2. Conclusion**0,5 point**

La solution la plus avantageuse pour le salarié est celle qui découle de l'application de la convention collective, car elle lui procure un gain de $2\,053,34 - 1\,626,67 = 426,67$.

B : Paie de décembre 2006 : Annexe C – à rendre avec la copie (8 points : 2 pts- 4 pts (dont 1.5 pt pour Transfert de charge) - 2pts).

<i>Date</i>	<i>Journal</i>	<i>N° Compte</i>	<i>Libellé de l'opération</i>	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
31/12	SA	641100	<i>Suivant livre de paie décembre 2006</i>	133 125,48	
		641200		37 278,84	
		641300		17 335,68	
		421000			187 740,00
31/12	SA	421000	<i>Suivant état des cotisations décembre 2006</i>	39 543,27	
		431000			26 317,39
		437400			4 279,76
		437200			5 908,98
		437300			2 807,14
		791421			230,00
31/12	SA	645100	<i>Suivant état des cotisations décembre 2006</i>	59 087,44	
		645400		7 349,26	
		645320		8 863,47	
		645330		4 906,80	
		431000			59 087,44
		437400			7 349,26
		437200			8 863,47
		437300			4 906,80

Accepter la comptabilisation des transferts de charges en première écriture.

Corrigé Dossier 4**Tableau 2059-A à analyser : Annexe D – à rendre avec la copie (15 points).****Justifications (15pts : 1-2-2-1-2-1-2-2-2 par ligne correcte avec moitié pour l'explication manuscrite et moitié pour le calcul).**

Montants	Emplacement sur la déclaration 2059-A	Explications et calcul des montants
24 518 €	Cadre A ligne 1 colonne 2	Montant TTC du véhicule de tourisme : $20\,500 \times 1,196$
5 948 €	Cadre A ligne 1 colonne 4	Amortissements fiscaux cumulés jusqu'à la cession : $458 + 3\,660 + (3\,660 \times 6/12)$
7 803 €	Cadre A ligne 2 colonne 4	Amortissements cumulés jusqu'à la cession : $7\,293 + (2\,040 \times 3/12)$
4 435 €	Cadre A ligne 3 colonne 2	Valeur d'achat des titres de participation cédés : $(100 \times 13,50) + (200 \times 12,40) + (50 \times 12,10)$
24 493 €	Cadre A ligne 4 colonne 2	Valeur d'achat + TVA à reverser : $22\,000 + (22\,000 \times 0,206 \times 11/20)$
12 222 €	Cadre A ligne 4 colonne 4	Amortissements cumulés jusqu'à la date de cession : $11\,367 + (1\,467 \times 7/12)$
- 3 570 €	Cadre B ligne 1 colonne 11	Les MV sur biens amortissables sont toujours à CT : $15\,000 - 18\,570 = -3\,570$
103 €	Cadre B ligne 2 colonne 11	Dans les sociétés soumises à l'IS, les PV sur biens amortissables sont toujours à CT : $2\,500 - 2\,397$
115 €	Cadre B ligne 3 colonne 11	PVCT sur titres de participation détenus depuis moins de 2 ans : $200 \times (12,80 - 12,40) + 50 \times (12,80 - 12,10)$
- 70 €	Cadre B ligne 3 colonne 12	MVLT sur titres de participation détenus depuis plus de 2 ans : $100 \times (12,80 - 13,50)$
12 730 €	Cadre B ligne 4 colonne 11	Dans les sociétés soumises à l'IS, les PV sur biens amortissables sont toujours à CT : $25\,000 - 12\,270$
2 021 €	Cadre B ligne 15 colonne 11	Amortissements comptabilisés dépassant la limite fiscale applicable : $155 + 1\,244 + (1\,244 \times 6/12)$
170 €	Cadre B ligne 18 colonne 12	Reprise sur dépréciation des titres de participation : $(100 \times 13,50) + (200 \times 12,40) - (300 \times 12,20)$